

Montréal, le 9 juin 2003

De l'échec de l'étapisme à l'autre voie démocratique

Par Sasha-Alexandre Gauthier, 27 ans
Vice-président du Parti Québécois de Montréal-Centre
L'auteur s'exprime à titre personnel

Tous en conviennent : nous sommes à l'heure des constats suite à la défaite du Parti Québécois lors des dernières élections générales, le 14 avril dernier. Avec ces résultats, l'élan apporté au Parti Québécois et au mouvement souverainiste en général après l'échec de l'accord du lac Meech en 1990 est définitivement terminé.

Sachant pertinemment que les fédéralistes ont tiré des leçons de Meech, il est évident qu'une vague de sympathie telle que vue durant la période 1991-1995 ne se reproduira pas de sitôt. Observant les résultats jusqu'à présent optimaux de 1995 obtenus grâce à une méthode dite etapiste, y aurait-il échec de la formule?

Définitivement, déclencher le processus de la souveraineté dès une élection générale, sans passer par un référendum portant sur la question, pourrait devenir la bouée de sauvetage du mouvement. Cela fusionnerait ainsi la gouvernance - où le Parti Québécois a su se démarquer - et la souveraineté. Autrement dit, cela rendrait enfin crédible une démarche à laquelle la population ne croit plus.

Les constats

Il y a des éléments majeurs dans les derniers résultats qui doivent être nécessairement analysés dans la poursuite du combat souverainiste au Québec. On a beau se satisfaire des 45 circonscriptions gagnées et éviter ainsi la réflexion post-électorale - en affirmant que l'ADQ et le faible taux de participation sont les principales causes de la défaite -, les troupes souverainistes ne peuvent s'accrocher à l'attentisme que supposent ces réponses incomplètes.

Il est fondamental de souligner que le Parti Québécois n'a récolté que 33% du suffrage (cela correspond à 23% des électeurs inscrits); ce chiffre s'aggrave en constatant un appui à l'idéologie souverainiste autour de 45% (des électeurs inscrits), soit un « déficit » d'environ 22 points. Autrement dit, près de 5 souverainistes sur 10 n'ont pas voté pour le Parti Québécois et ce, malgré un bilan relativement positif de ses deux derniers mandats au pouvoir, selon les différents analystes. C'est évidemment une saignée majeure.

En parallèle, le résultat de 2003 ressemble étrangement à celui de 1973, qui avoisinait les 31%. Ce résultat soulève une incertitude mordante de ce qui attend le Parti et le mouvement à moyen et long terme : pourquoi y a-t-il un décrochage apparent entre l'appui à la souveraineté et celui apporté au Parti Québécois?

Mme Lise Payette y va d'une explication de son cru dans une analyse parue dans La Presse, le 10 mai dernier. Elle constate que « ceux qui n'ont pas perdu la foi dans l'objectif lui-même, ont probablement perdu toute confiance dans les moyens qui ont été proposés jusqu'ici pour y parvenir. » Les éléments de réponse de Mme Payette (croyant qu'il faudrait des députés souverainistes au sein des autres formations politiques) sont

un peu candides, puisque le PQ s'est formé à la suite de l'expulsion des souverainistes du PLQ et de l'Union Nationale, en 1967-68; par contre, les constats se ressemblent quant au désastre du 14 avril. Il faut néanmoins saluer la volonté de sortir la souveraineté du Parti. Bien entendu, la souveraineté doit nécessairement rester la priorité des groupes partageant notre ambition, mais qui ont été malheureusement froissés par les gouvernements issus du PQ.

Somme toute, il semble clair qu'il y a apparence d'échec, du moins du point de vue de la population, face aux moyens que le Parti a utilisés à ce jour afin d'arriver à son but idéologique. Et cet échec semble ébranler la confiance de la population envers la capacité du Parti à atteindre son objectif fondamental, ce qui explique rapidement le décrochage mentionné plus tôt. Si le Parti ne réagit pas à cette perception populaire d'échec perpétuel, on pourrait bien voir s'effondrer le PQ et ce, malgré un appui à l'option qui resterait élevé. Autrement dit, il semble que nous faisons face à l'échec des moyens, ce qui revient à dire l'échec de l'étapisme. Faut-il donc revoir la méthode désormais en perte de crédibilité ?

Une brèche est ouverte

Monsieur François Legault, député de Rousseau, ouvre un débat encore plus important par le biais d'une lettre ouverte, rendue publique le 6 mai dernier dans le Devoir. En effet, il affirme « qu'il faudra revoir le type de souveraineté à laquelle nous souhaitons adhérer. » Puis, il s'interroge : « dans un contexte où [...] l'ouverture des marchés et l'interdépendance économique deviennent des réalités incontournables, un éventuel partenariat avec le reste du Canada est-il toujours nécessaire? »

Le constat implicite que monsieur Legault expose, puisqu'il « [...] nous faut actualiser nos idées sur la souveraineté [...] », est de foncer tête baissée vers la question nationale puisque les nationalistes se sont abstenus ou n'ont simplement pas voté pour le PQ. Le naturel revenant au galop, les prémisses des fondements idéologiques sont remises en question et ce, publiquement par le biais des différents médias. De plus, ce qui double l'intérêt de cette lettre ouverte et du probable débat qui en découlera est son caractère électoral : savourant un arrière-goût de course à la chefferie, monsieur Legault ouvre obligatoirement le débat sur l'option et, subrepticement, il introduit le débat sur les moyens.

D'un autre côté, Madame Pauline Marois, députée de Taillon ouvre plus directement le débat sur la question de la méthode en proposant le référendum d'initiative populaire ou les référendums sectoriels dans le cadre d'une lettre ouverte le 27 août dernier. Le simple fait de retoucher le mode utilisé rend implicite l'échec de l'étapisme tel que nous l'avons connu jusqu'à présent. Cependant, nous pouvons rester sceptiques quant au choix méthodologiques et stratégiques de cette dernière puisqu'il s'agit d'une multiplication de l'étapisme, compliquant singulièrement le processus.

Lancer un débat sur le trait d'union, l'union à l'européenne ou réinventer le mot partenariat est un peu « bonnet blanc, blanc bonnet » pour la population. La crédibilité du mouvement doit donc être retrouvée là où elle a été perdue, soit dans les moyens actuellement mis en place afin d'atteindre cet objectif. Cela suppose donc la fin de l'étapisme.

Le discours de la méthode

Dans un article d'Isabelle Hachey paru dans la Presse le 1er mai dernier titrant « Le Parti national écossais courtise les électeurs avec une approche étapiste », il est intéressant d'y constater une forte corrélation entre les débats des deux différents partis souverainistes, à l'aube de leur existence. Suite à une élection où les formations politiques, de part et d'autre de l'Atlantique, obtiennent le deuxième rang sur le plan des suffrages et où la possibilité d'être au gouvernement devient réalité, la question étapiste devient un enjeu. C'est alors que l'option et l'inexpérience semble devenir un poids pour une faction de ces formations politiques. Diviser la gouvernance de l'option afin de prendre le pouvoir plus facilement et prouver la capacité du parti de gouverner un État sont les raisons véhiculées dans les deux cas.

Et le cas moderne écossais nous rappelle amicalement le nôtre. « Pour les nationalistes écossais, l'expérience du PQ, c'est un peu le scénario cauchemar » analyse Nicola McEwen, politologue à l'université d'Édimbourg. Il ajoute : « Ils [les nationalistes écossais] ne veulent surtout pas tenir de référendums à la chaîne... et les perdre. » Les Écossais en arrivent de facto aux mêmes constats édictés plus tôt et ce, dans le cadre d'une réalité similaire à la nôtre.

Au Québec, le cœur idéologique de la doctrine péquiste reste la souveraineté, peu importe la formule qu'il prendra dans un avenir plus ou moins rapproché; cependant, peu importe le nom de la nouvelle doctrine, elle ne restituera pas la confiance populaire envers toute capacité du parti et de ses membres d'appliquer sa propre doctrine. Le Parti doit choisir une nouvelle méthode afin de renforcer sa doctrine!

Il existe plusieurs modèles démocratiques de « processus souverainistes. » Il y a l'étapisme référendaire (que tous connaissent) et l'élection référendaire. De ces deux groupes de moyens, il existe plusieurs variantes ou modèles, dépendant des circonstances ou des stratégies employées par les différents décideurs où se tranche ce genre de débat dans le monde.

L'étapisme référendaire est la méthode prônée par notre parti depuis 1974. Dans le monde et durant les trente dernières années, l'utilisation du modèle référendaire a souvent été précédé par des violences qui propulsent l'option à des sommets. Au Timor oriental, où le référendum organisé par l'ONU fut précédé d'un génocide, les résultats oscillaient autour des 80% des suffrages exprimés.

Puis il y a l'élection référendaire. Dans l'histoire mondiale récente, il y a quelques exemples de cette façon de faire démocratique, notamment celle de la Slovaquie. Ce cas est très pertinent dans l'analyse actuelle des faits, et il y a très certainement un lien à faire avec le nôtre. Il est certain que les Québécois vivent en paix avec les Canadiens, comme le faisaient les Tchèques et les Slovaques avant leurs indépendances, le 1er janvier 1993. Il s'agit d'un modèle récent d'indépendance, assorti d'ententes économiques : un divorce de raison, quoi!

Le changement dans les moyens démocratiques utilisés rendrait la crédibilité nécessaire afin de regagner le cœur des Québécois souhaitant la souveraineté nationale. Promettre non pas de faire un référendum dans un hypothétique mandat, mais bien de la déclarer, rendrait beaucoup plus sérieux une élection générale, ralliant

ainsi les nationalistes québécois. Partant de ce qui se fait ailleurs dans le monde, on peut développer un nouveau modèle québécois d'accession à l'Indépendance.

À propos de la légalité...

La légalité d'une telle approche est établie. Le Renvoi relatif à la sécession du Québec en 1998 affirme d'abord qu'un référendum, sur le plan juridique, n'est qu'un coûteux sondage à grande échelle, puisque « [la] Constitution elle-même ne traite pas d'un recours au référendum, et les résultats d'un référendum n'ont aucun rôle direct ni effet juridique dans notre régime constitutionnel, [...] (paragraphe 87). » Les juges confirment l'aspect « sondage » d'un référendum en affirmant « ... [qu'] un référendum peut certainement fournir un moyen démocratique de connaître l'opinion de l'électorat sur des questions politiques importantes dans un cas précis (paragraphe 87). » Donc le référendum, en terme légal, est tout sauf exécutoire. C'est un excellent moyen de connaître « l'opinion » de la population, mais ne peut pas transcender le pouvoir constituant que représente l'Assemblée nationale afin de régler ces questions, peu importe qu'elle concerne la nationalisation de l'électricité ou la République.

En effet, le système parlementaire dans lequel nous vivons trouve son pouvoir constituant dans les assemblées législatives, en l'occurrence l'Assemblée nationale ou la Chambre des communes. Les juges confirment que « [...] le signal peut être donné par un référendum mais, en termes juridiques, le pouvoir constituant au Canada, comme dans bien d'autres pays, appartient aux représentants du peuple élus démocratiquement (paragraphe 88). » Une telle affirmation corrobore fortement la légitimité - du moins, en terme légal- de l'approche de l'élection référendaire qui a, par exemple, été utilisée en Slovaquie.

Mais il y a obligation de négocier, précisent les commères fédéralistes. Évidemment, les juges de cette suprême institution fédérale se devaient de placer quelques bémols dans leur réflexion afin de ne pas confirmer un droit de sécession. Cependant, ils avertissent le gouvernement fédéral que malgré l'obligation de négocier, la nature d'une indépendance peut être effective de facto et que le « [...] succès ultime d'une telle sécession dépendrait de sa reconnaissance par la communauté international [...] (paragraphe 2 de la question 2) . » En cette qualité, la mauvaise foi du gouvernement fédéral ne pourrait être que limitée.

Finalement, on retourne à la nature même d'une indépendance, soit la reconnaissance internationale, et on voit que la démocratie n'en est qu'un moyen de puiser la légitimité nécessaire afin de capter la sympathie des autres États.

Une question de légitimité démocratique

À première vue, au travers du prisme de la démocratie pure et parfaite, la légitimité d'une élection référendaire semble moindre que celui du référendum lui-même. Cependant, les résultats théoriquement possible d'un référendum gagnant peuvent ressembler à environ 50,1% de gens favorables : autrement dit, une poignée de votes fera la différence et ça, monsieur Chrétien nous le rappelle fréquemment. Et malgré sa vertu démocratique, le gouvernement fédéral semble vouloir renier le résultat majoritaire d'un référendum, comme on l'a vu avec l'adoption de la loi C-20 en décembre 2000.

L'important ici est que le gouvernement fédéral semble moins vouloir renier le fait démocratique que de miser sur les relations internationales afin de bloquer la souveraineté québécoise, en semant la confusion sur le processus québécois. Et C-20 lui sera utile afin de déterminer le prétexte qui lui semblera suffisant afin de bloquer le processus.

C'est pourquoi il faut miser surtout sur les relations internationales afin de s'assurer le succès de l'entreprise. À l'exemple de 1994, une Assemblée nationale forte de 77 députés du Parti Québécois (62% de la chambre) répondant à une question claire suite à un débat portant sur la souveraineté pourrait puiser la légitimité démocratique nécessaire afin de convaincre les futurs partenaires mondiaux d'une République québécoise.

Donc, dans les circonstances, il faut davantage parler de légitimité démocratique que de démocratie. Et les deux méthodes sont légitimes, puisque leur fondements puisent dans l'idée même de la nation. Parce qu'elle existe, elle peut prétendre à son indépendance. Mais il existe une différence effective entre les deux méthodes, non pas en terme de légitimité, mais bien en terme de force.

Ainsi, en comparant les deux légitimités, la réalité observée au travers du prisme de la force démocratique, les choses deviennent plus pragmatiques. Entre un référendum gagné par une petite marge et une élection référendaire dont la majorité des députés gouvernementaux oscille souvent autour des 65%, quelle est la meilleure force ? Avec les deux méthodes, la confusion est théoriquement possible; avec les deux méthodes, la légitimité peut être compromise par la mauvaise foi d'un gouvernement fédéral centralisateur. Donc, la question devrait être de s'assumer à titre de souverainiste et prendre finalement le chemin le plus court vers l'objectif socialement et politiquement visé en misant sur les relations internationales.

L'élection

Pour ceux qui affirment que nous sommes prisonniers de la décision du Congrès du Parti Québécois de 1974, par lequel la voie référendaire a été choisie, ils sont invités à reconsidérer ce schème de pensée. D'abord le principe d'élection revient au Congrès de 1988, dès l'arrivée de Jacques Parizeau à la tête du Parti (malgré le retour du référendum en 1991, alors que la souveraineté assurait l'appui de 67% de la population.) Ensuite, le Parti Libéral du Canada n'a pas hésité à reconsidérer le processus démocratique en votant pour C-20. En effet, c'est connu, 50% + 1 n'est plus la norme au Canada depuis 2000 à ce titre. De plus, en comparant le 33% de 2003 et le 31% de 1973. alors qu'il y a environ 45% d'appui à l'option, cela force une reconfiguration de la méthode. Ce retour vers un suffrage aussi bas qu'à l'aube du Parti oblige ce dernier à reconsidérer sa façon de voir les moyens d'atteindre ses objectifs : tout l'édifice doit être révisé et le nouveau débat doit devenir plus fondamental que le rapatriement de simples points d'impôts.

En terminant, le Québec est entré dans la fédération canadienne avec un vote faiblement majoritaire de l'Assemblée législative de la partie Bas-Canada du parlement colonial du Canada-Uni. Cette façon de faire a aussi été utilisée lors des importants changements constitutionnels de 1982, et ce malgré la farouche opposition du Québec,

imposant ainsi un nouveau Canada. Il est donc clairement légitime d'utiliser la même méthode pour en sortir.

Signataires à titre individuel favorable au principe:

Sébastien-L. Pageon, 24 ans, Vice-président organisation des jeunes de Montréal-Ville-Marie

Sébastien Paquin-Charbonneau, 20 ans, Président des jeunes, Montréal-Ville-Marie

François Landriau, 26 ans, Ex-président des jeunes de la Capitale Nationale

Jacques R. Blier, 37 ans, Président de la commission régionale du programme de Montréal-Centre

Maya Lussier-Séguin, 17 ans, Présidente de la Cellule du Parti Québécois de Édouard-Montpetit

Alexandre Michaud, 22 ans, Président de la Cellule du Parti Québécois de l'UQÀM

Mathieu Bouthiller, 26 ans, Président des jeunes du Bloc Québécois de Montréal-Est

Caroline d'Astous, 25 ans, Ex-présidente des jeunes des Laurentides

Éric Watier, 26 ans, Ex-président des jeunes de l'Outaouais

Sébastien Nadreau, 19 ans, Représentant jeune du PQ Hochelaga-Maisonneuve

Sébastien Thibodeau, 21 ans, Président de la Cellule du PQ Cégep Beauce-Appalaches

Francis Pelletier, 19 ans, Président de la Cellule du PQ-F.Xavier-Garneau, représentant des jeunes du PQ Montmorency

Alain Valiquette, 19 ans, Conseiller du PQ Montmorency

Patrick Giasson, 19 ans, Vice-Président de la Cellule du PQ-F.Xavier-Garneau

François Delisle, 19 ans, Conseiller de la Cellule du PQ-F.Xavier-Garneau

Amélie D. Larouche, 19 ans, Secrétaire de la Cellule du PQ-F.Xavier-Garneau

Claude-Antoine Tremblay, 19 ans, Conseiller de la Cellule du PQ-F.Xavier-Garneau

Guillaume Rousseau, 20 ans, Président du comité régional des jeunes du PQ de l'Estrie

Danielle Grenier, 22 ans, Secrétaire des jeunes du PQ de Montréal-Centre.

Renaud Plante, 22 ans, Conseiller du PQ de Rosemont

Carl Boileau, 28 ans, Conseiller des jeunes du PQ de Montréal-Centre

Louis-François Bélanger, 24 ans, Ex-président de la Cellule du PQ de l'Université Laval

Aaron Raml, 23 ans, Conseiller des jeunes du PQ de Montréal-Centre